




**Hôtel de ville  
59283 Raimbeaucourt**

Envoyé en préfecture le 28/01/2021  
Reçu en préfecture le 28/01/2021  
Affiché le   
ID : 059-215904897-20210128-ARRETE260121-DE

ARRETE

Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire  
Article L 2122-22 du CGCT

-----

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT et notamment le 5°,

Vu l'arrêté en date du 18 janvier 2021 portant sur la conclusion d'un bail provisoire avec M. François Vantorhoudt, commerçant, représentant la société RUST BURGER, en vue de louer à son profit la parcelle communale située rue Marcel Paul à Raimbeaucourt, cadastrée A 2970, afin d'y installer un camion restaurant « Food Truck »,

Vu l'impossibilité pour M. Vantorhoudt de mener son projet à terme,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté en date du 18 janvier 2021 dont l'objet est détaillé ci-dessus est annulé et est remplacé par le présent arrêté.

Article 2 : le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion.

Article 3 : la présente décision sera adressée à M. le Sous-préfet et insérée dans le registre des délibérations.

Fait à Raimbeaucourt,  
Le 26 janvier 2021  
Le Maire,  
Afaïn MENSION

